

Les femmes musulmanes

Sheila Mc Donough

Volume 3, Number 2, 1990

L'autre salut

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/057612ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/057612ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mc Donough, S. (1990). Les femmes musulmanes. *Recherches féministes*, 3(2), 165–169. <https://doi.org/10.7202/057612ar>

Article abstract

Today's muslim societies are undergoing rapid social change. As modern forms of education and democracy develop, women as well as men are active in schools and universities and are involved in the electoral process. The conservative religious leaders who dread any sudden social tend to fear change and they are particularly reluctant towards changes affecting status of women. They fear the loss of family values.

Les femmes musulmanes

Sheila Mc Donough

Les femmes musulmanes d'aujourd'hui traversent une période de changements sociaux complexes et leurs réactions sont fort variées. Avant la Première Guerre mondiale, les grands pouvoirs impérialistes européens avaient colonisé, d'une façon ou d'une autre, tous les pays islamiques à l'exception de l'Empire ottoman (la Turquie actuelle). Ainsi, les grands-mères et les arrière-grands-mères des femmes musulmanes d'aujourd'hui ont connu toutes les humiliations subies par les peuples islamiques sous le contrôle des Européens. Au XIX^e siècle, les Européens rejetèrent l'islam.

Rappel historique

Une certaine connaissance de leur histoire est essentielle pour comprendre les femmes musulmanes modernes puisque, dans de nombreux pays islamiques, l'accès à l'indépendance a été interprété comme le rejet des valeurs occidentales. La guerre d'Algérie met fin au contrôle des impérialistes européens dans le monde musulman. La lutte pour l'indépendance était liée à l'affirmation des valeurs islamiques, affirmation qui a parfois accordé beaucoup d'importance aux idées des spécialistes en sciences religieuses, les ulémas.

Le rôle des ulémas musulmans est comparable à celui des rabbins juifs. Parce que l'islam n'a pas de sacrements, il n'y a pas de prêtres musulmans. Les ulémas ont étudié le Coran, l'histoire du prophète Mahomet et la jurisprudence des autorités médiévales; leur rôle consiste à donner des conseils spirituels et juridiques, enseigner la religion, prêcher chaque vendredi et quelquefois servir comme juge dans les tribunaux religieux (*sharia*). En effet, tout ce qui concerne la famille, le mariage, le divorce, la garde des enfants doit être réglé selon la loi religieuse. Les ulémas ont beaucoup d'influence dans les pays musulmans.

Il existe, dans tous les pays musulmans, un conflit entre les universitaires et les ulémas. L'éducation des ulémas dans les séminaires (*madrassa*) n'a pas beaucoup

changé depuis le Moyen Âge. Selon les ulémas conservateurs, la société idéale (qui devrait être reconstituée aujourd'hui) existait en Arabie au VII^e siècle à l'époque du prophète Mahomet. Dès le X^e siècle, les ulémas avaient mis au point un code juridique et religieux qui affirmait, entre autres, la bienséance de la polygamie (un homme pouvait épouser jusqu'à quatre femmes), le droit d'un homme à divorcer d'une femme n'importe quand, simplement en répétant trois fois : «Je divorce de toi!», le droit du père à la garde des enfants de plus de neuf ans, presque aucun droit de divorce pour les femmes, aucune possibilité de jouer le rôle de juge ou d'uléma pour une femme, et la séquestration des femmes dans le domicile conjugal.

Le pays islamique qui a le plus limité le rôle des ulémas dans l'édification des codes de loi modernes est la Turquie. L'Empire ottoman fut le dernier pays musulman à garder son autonomie; il fut allié à l'Allemagne pendant la première Guerre mondiale et divisé par les alliés en 1919. La Turquie, bien qu'elle ait perdu son empire, resta pourtant indépendante. Cependant un groupe de jeunes officiers militaires menés par Kamal Atatürk craignaient une invasion européenne. Ces officiers prétendirent que leurs diverses structures politiques et religieuses médiévales affaiblissaient la Turquie, et que la disparition de ces structures était nécessaire pour la survie de leur pays, en tant qu'État indépendant. En 1923, une révolution anéantit l'autorité des ulémas, un nouveau code de loi basé sur le code suisse fut établi, et l'ordre religieux des *sûfi* (mystiques musulmans) fut dispersé. Aussitôt, les femmes turques ont pu enlever leur voile, et les hommes, abandonner leur coiffe traditionnelle pour des chapeaux modernes.

La polygamie fut interdite; les hommes et les femmes reçurent les mêmes droits au divorce et à la garde des enfants; ils devinrent égaux devant la loi. Les Turcs déclarèrent que la religion relevait d'un choix personnel, que les lois du pays seraient basées sur les décisions d'un gouvernement élu, et non sur l'avis des ulémas. Telle a été la situation en Turquie, pays à majorité musulmane, pendant plus de soixante ans.

Situation actuelle

En Occident, nous considérons souvent les Iraniens, plus que les Turcs, comme des musulmans typiques, cependant, ceci n'est pas le cas. La révolution iranienne de 1979, contrairement à la révolution turque, a mis au pouvoir les ulémas et a banni les universitaires de l'arène politique. Ainsi, en Iran, beaucoup d'importance a été accordée au voile, à la polygamie et à la restriction du rôle de la femme. Il y a eu un effort pour concevoir une nouvelle société islamique où les femmes travailleraient dans leurs propres établissements, séparées des hommes. Au fait, de nombreuses femmes iraniennes ont appuyé cette révolution, celle-ci perçue comme un rejet des valeurs occidentales.

La situation dans la plupart des autres pays islamiques se trouve quelque part entre ces extrêmes. De plus, des millions de musulmans habitent des pays, comme

l'URSS et l'Inde, où ils sont minoritaires. Ainsi, la situation d'une femme musulmane, qu'elle soit voilée ou non, qu'elle ait les mêmes droits qu'un homme ou non, dépend des lois de son pays.

Une question importante concernant les législateurs est à considérer : sont-ils des ulémas ou des représentants élus du peuple? La plupart des pays islamiques acceptent maintenant la responsabilité d'éduquer les filles comme les garçons, les universités étant maintenant ouvertes aux femmes. Dans tous les États musulmans indépendants, les femmes ont le droit de vote. Certaines mères, des femmes universitaires d'aujourd'hui, ont aussi reçu une éducation postsecondaire, mais elles forment la minorité. Les femmes sont analphabètes à 80% ou plus.

Comment les femmes musulmanes éduquées perçoivent-elles la relation entre leurs croyances religieuses et les lois de leur pays? La situation ressemble à celle de l'Occident. Dans tous les pays occidentaux, les mouvements du XIX^e et du XX^e siècles pour l'éducation, l'indépendance financière et les droits des femmes ont été dirigés par des femmes scolarisées. Les législateurs masculins n'ont jamais garanti les droits des femmes sauf sous la pression des organisations féminines.

La situation est semblable dans les pays islamiques; des mouvements féminins en Égypte, au Pakistan, en Tunisie et dans d'autres États musulmans sont actifs depuis plus de cinquante ans et la situation des femmes devant la loi s'est peu à peu améliorée. Par exemple, au Pakistan, les femmes qui ont exigé et finalement obtenu en 1960 la réforme des lois sur le mariage acceptaient l'interprétation de l'islam du poète-philosophe Iqbal.

Perspectives d'avenir

Iqbal considérait l'histoire de l'islam comme une évolution continue où chaque génération cherchait la meilleure façon possible de mettre en pratique les valeurs islamiques fondamentales de justice et de miséricorde, en rapport avec la situation du moment. Contrairement aux conservateurs qui prenaient comme modèle la société arabe du VII^e siècle, Iqbal appréciait non seulement la créativité spirituelle des premiers musulmans, mais il lança un appel aux générations contemporaines et futures en vue de fournir la créativité nécessaire au développement de nouvelles formes islamiques. Or, la nature de la justice pose une question fondamentale. Selon les ulémas conservateurs, les portes de la recherche personnelle sur les questions juridiques (*ijtihad*) se refermèrent au X^e siècle, quand un code de loi fut mis au point. D'autre part, pour Iqbal, il est toujours nécessaire de redéfinir la justice puisqu'elle est comprise d'une façon différente, d'une génération à une autre. Ainsi, défendre les droits des femmes peut être perçu comme un sacrilège ou un acte pieux si l'on croit que la justice divine permet de changer la loi.

Cependant, même les ulémas conservateurs ont accepté la disparition de l'esclavage alors que les premiers musulmans possédaient des esclaves. Ainsi les conservateurs ont accepté certains changements plus facilement qu'une évolution

dans la situation des femmes. Or, en Occident, les esclaves affranchis ont reçu le droit de vote avant les femmes. Ainsi les hommes musulmans diffèrent peu des hommes chrétiens à cet égard.

Dans la société islamique, il n'existe rien de comparable à l'ordination des femmes chez les chrétiens, ou à la fonction rabbinique pour les femmes chez certains juifs. En effet, les organisations féministes islamiques ont concentré leurs efforts avant tout sur des questions telles la loi familiale et l'éducation familiale (par exemple le contrôle des naissances et des questions de santé). Cependant, il existe des femmes juges, même dans les tribunaux religieux.

De plus, de nombreuses femmes musulmanes pratiquent la médecine, puisque les musulmans préfèrent que les femmes ne consultent pas un docteur masculin. Les femmes islamiques travaillent comme professeures d'université, fonctionnaires publiques et exercent beaucoup d'autres professions.

En 1988, les Pakistanais ont élu une femme, Benazir Bhutto, comme présidente. Les ulémas les plus conservateurs déplorent ce vote et craignent que l'exemple que fournit Bhutto mène à l'érosion de la famille, mais la plupart des citoyens ne s'identifient pas à ces plaintes. Comme nous tous et toutes, les musulmans prennent des décisions selon leur compréhension de la situation. Or, lors de la campagne électorale, les ulémas n'ont pas été convaincants. En effet, on peut difficilement soutenir qu'une femme est incapable de gouverner un pays, alors qu'il existe maints exemples qui prouvent le contraire.

En Occident, l'Église reste la dernière structure sociale à ne pas accepter les femmes à tous les postes du culte, et il est probable qu'il en sera de même chez les musulmans. Les arguments contre l'institution des femmes ulémas s'appuient sur la prétendue infériorité intellectuelle des femmes. Le Coran stipule que lorsqu'il s'agit de questions financières, il faut deux femmes témoins pour remplacer un témoin masculin (2 : 283). Il y a aussi une croyance qui dit qu'une femme ayant ses règles polluerait une mosquée. En effet, le Prophète dans le *hadith* (tradition) dit qu'une femme qui a ses règles est dispensée de prier, d'où on a conclu que ces femmes ne devraient pas entrer dans une mosquée. Ceci exclurait évidemment l'institution des femmes ulémas.

Cependant, les quelques allusions que fait le Coran aux menstruations peuvent être interprétées de plusieurs façons (2 : 222). Selon une interprétation libérale, ces versets du Coran expriment l'inconfort des menstruations pour les femmes. D'autre part, selon les conservateurs, ces passages signifient qu'une femme ayant ses règles est une source de pollution. Comme chez les musulmans conservateurs, le sanctuaire est perçu comme l'endroit le plus vulnérable à la pollution, ce qui explique que les femmes soient privées d'accès au sanctuaire. Cette controverse est loin d'être terminée.

Ainsi, la situation des femmes musulmanes a beaucoup évolué. La majorité des femmes sont pauvres et analphabètes comme le sont les hommes. Par ailleurs, avec l'industrialisation de leur pays, il est tout à fait probable que les femmes musulmanes pourront atteindre tous leurs objectifs. Elles comptent déjà parmi elles des exemples,

comme Benazir Bhutto, des femmes scolarisées, actives et courageuses. On peut, certes, imaginer beaucoup plus de femmes musulmanes aussi créatives dans le futur.

Sheila Mc Donough
Département d'études religieuses
Université Concordia
Montréal

Traduction par Emma Despland

RÉFÉRENCES

- ALI, Yusuf
1975 *The Holy Qur'an Text and translation*. Muslim Students Association.
- BOUAMARANE, Chikh et Louis Gardet
1984 *Panorama de la pensée islamique*. Paris, Sindbad.
- EL SAADAWI, Nawal
1980 *The Hidden Face of Eve*. Boston, Beacon Press.
- HADDAD, Yvonne et Ellison Findly (éd.)
1985 *Women, Religion and Social Change*. New York (State), University of New York Press.
- LELONG, Michel
1982 *L'Islam et l'Occident*. Paris, Albin Michel.
- MALIK, Hafeez (éd.)
1971 *Iqbal*. New York, Columbia University Press.
- MUMTAZ, Khawer (éd.)
1988 *Women of Pakistan*. London, Zed books.
- SI BOUDAKEUR HAMZA, Cheih
1972 *Le Coran, traduction française et commentaire*. Paris, Fayard, Denoël.